

2.1 L'évaluation du potentiel et l'aménagement d'une bleuetière

INTRODUCTION

L'évaluation du potentiel est une étape cruciale dans le développement d'une bleuetière. Les populations naturelles de bleuetier étant déjà présentes sur le terrain, l'aménagement doit être effectué en gardant constamment à l'esprit la préservation de la ressource que sont les rhizomes existants. Le respect des différentes étapes pour aménager avec succès une bleuetière revêt donc une grande importance.

La majorité des nouveaux aménagements de bleuetière au Québec sont réalisés à partir de boisés. En de rares occasions, il peut être possible d'aménager d'anciennes terres cultivées. Des investissements importants sont requis à l'aménagement alors que le plein potentiel de production des champs est normalement atteint quelques années après le début des travaux.

L'ÉVALUATION DU POTENTIEL D'UN SITE

Une évaluation du potentiel d'un site peut être réalisée par un professionnel à partir des cartes écoforestières et pédologiques. Elle doit néanmoins toujours être validée par une visite sur le terrain (Figure 1). Les principaux critères à considérer pour le choix du site lors de l'analyse sur le terrain sont présentés ci-dessous.

La proximité de bleuetières existantes

La présence de bleuetières existantes à proximité peut être un indicateur du potentiel d'un terrain.

La présence du bleuetier

Puisque le bleuetier n'est pas planté, le facteur le plus important à considérer est sa présence naturelle sur le site à développer. Il doit y être bien réparti sur l'ensemble du terrain retenu.

La croissance du bleuetier peut être limitée par le manque de lumière au sol lorsque le peuplement forestier est dense. Les tracés de ligne hydroélectrique et les sentiers de VTT ou de motoneige, de même que les éclaircies plus ensoleillées, sont alors des guides précieux pour évaluer sa présence.

Les caractéristiques du sol

Le bleuetier croît dans des sols à texture sableuse, bien drainés et ayant un pH qui se situe entre 4,0 et 5,5. Il n'a pas besoin d'un sol très profond pour croître. Cependant, si la couche de sol, incluant la matière organique et la partie minérale, est trop mince, la production pourrait être sévèrement limitée par le soleil, le vent, la sécheresse et le froid.



Figure 1. Évaluation du potentiel

Source : Club Conseil Bleuet

Les plantes associées au bleuétier

La plante la plus fréquemment rencontrée en association avec le bleuétier est le kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia* L.). Le kalmia représente donc un bon indicateur de la présence du bleuétier et du potentiel d'un site. Aussi, la comptonie (*Comptonia peregrina* L.) et la fougère à l'aigle (*Pteridium aquilinum* (L.) Kuhn) sont souvent rencontrées sur les mêmes sites.

Le drainage du sol

Le sol doit être bien drainé et la nappe phréatique ne doit pas se situer près de la surface du sol. Il faut éviter les sols qui ont tendance à retenir de l'eau en surface pour de plus ou moins longues périodes à moins que l'exécution de travaux de drainage ne puisse corriger le problème.

La présence de cassandre (*Chamaedaphne calyculata* (L.) Moench) est souvent l'indice d'un drainage déficient.

L'écoulement de l'air

Un drainage adéquat de l'air diminue les risques de gel. Idéalement, les pentes doivent permettre l'écoulement de l'air froid hors de la bleuetière. Ainsi, les secteurs où s'accumule de l'air froid sans possibilité d'aménagement de sorties d'air sont à éviter.

L'accès au site

Il faut s'assurer d'avoir un accès sécuritaire au site pour les travaux et la récolte des fruits.

La topographie

Les terrains plats et faiblement vallonnés sont à privilégier. Il est recommandé d'éviter les pentes abruptes et difficilement cultivables, car elles sont plus sujettes à l'érosion, au lessivage et au ruissellement. De plus, elles sont peu sécuritaires pour l'exécution des travaux.

La présence de roches

L'aménagement d'un site où se trouvent des roches de dimension importante est possible, à condition de pouvoir les déplacer ou les contourner. Il faut toutefois s'abstenir d'aménager les sites présentant de plus petites roches en grande quantité et des affleurements rocheux.

Les sites sensibles à l'érosion et les plantes menacées

Les sites sensibles à l'érosion éolienne ou colonisés par des plantes menacées sont à éviter.

L'AMÉNAGEMENT D'UNE BLEUETIÈRE

À la suite de l'évaluation d'un site, les plans et devis d'aménagement sont réalisés par un agronome avant de procéder aux travaux d'aménagement. Cette étape valide que le projet de développement est réalisé conformément aux diverses réglementations en vigueur et que les travaux prévus sont adaptés pour optimiser le potentiel du site. Les plans et devis d'aménagement personnalisent les recommandations en les adaptant aux particularités du site. Ils précisent l'emplacement des divers ouvrages à conserver ou à réaliser tels que les brise-vent, les bandes boisées brise-vent, les bandes boisées de protection contre l'érosion, les bandes riveraines de protection, les sorties potentielles de l'air froid, les travaux de drainage et les coupe-feu.

Le rubanage

Tous les ouvrages à conserver sur le terrain doivent être rubanés avant le début des travaux. Leur localisation doit être conforme au plan d'aménagement. Cette étape est obligatoire et a pour but d'orienter les opérateurs de la machinerie lors du déboisement et du broyage forestier. Une attention particulière doit être portée au rubanage des terres en friche et des jeunes boisés.

La récolte de la matière ligneuse

La récolte de la matière ligneuse comporte trois activités distinctes : l'abattage, l'ébranchage et le débardage (Figure 2). Aucun de ces travaux ne doit être exécuté pendant la période de dégel du printemps puisque ces opérations exigent l'utilisation de machinerie lourde et potentiellement dommageable pour la structure du sol.

Tous les arbres commerciaux doivent être coupés entre 10 et 15 cm du sol afin d'optimiser les travaux de broyage. En général, les arbres coupés sont ébranchés sur place. Les arbres sans valeur commerciale, les arbres renversés et les branches sont aussi laissés sur le site. Les cimes des arbres sont déposées dans le même sens que celui du passage du broyeur forestier.

Le déplacement de la machinerie lors du déboisement

Il convient d'utiliser une méthode de déboisement souple, réaliste et efficace tout en assurant une protection de la matière organique et des rhizomes sous-jacents. En ce sens, l'opérateur est informé que :

- les déplacements sont continus et en ligne droite, sans virage brusque;
- les passages répétés aux mêmes endroits sont à proscrire pour éviter de créer des sites d'érosion (ex. : coteau);
- en aucun temps la machinerie ne doit circuler dans les brise-vent, les bandes boisées brise-vent, les bandes boisées de protection contre l'érosion et les bandes riveraines de protection. Des couloirs de circulation doivent être prévus à cette fin;
- la machinerie sur roues est à privilégier par rapport à la machinerie sur chenilles qui est plus lourde.

Le broyage de la végétation arbustive et des résidus forestiers à la suite du déboisement

Le broyage permet de retourner les résidus forestiers au sol sous forme de copeaux plus ou moins grossiers. Le paillis naturel qui en résulte a un effet bénéfique sur la croissance et le développement du bleuetier et permet de protéger ou d'augmenter la couche de matière organique existante. Une épaisseur excessive de résidus peut toutefois avoir comme effet de retarder la pousse.

Deux broyages sont généralement nécessaires pour bien préparer le terrain. Au minimum une saison (un hiver ou un été) doit séparer ces deux interventions. Deux années de croissance végétative à la suite du déboisement sont requises avant de procéder à la première récolte.

L'utilisation d'un broyeur forestier (Figure 3) est recommandée pour :

- broyer les résidus forestiers à la suite du déboisement;
- abaisser les souches au niveau du sol;
- broyer les broussailles, les jeunes repousses d'arbre et les souches à divers degrés de décomposition des terres en friche et des jeunes boisés.



Figure 2. Récolte de la matière ligneuse
Source : Club Conseil Bleuet



Figure 3. Broyeur forestier
Source : Club Conseil Bleuet

Le broyage est l'étape clé où l'on s'assure que le terrain est bien préparé pour la réalisation des travaux culturaux et de la récolte. Cette opération doit toujours être exécutée en période de dormance du bleuetier, soit après les premières gelées automnales, soit avant la reprise des plants au printemps. Il faut éviter d'effectuer les travaux lorsque les conditions sont peu propices à la reprise de la végétation, c'est-à-dire lorsque le sol est très sec. De plus, tout comme pour le déboisement, il faut éviter de broyer durant la période de dégel au printemps.

Il existe également des méthodes alternatives ou complémentaires, telles que le broyeur monté sur une pelle mécanique, le rase-souche et l'enlèvement des souches.

Le fauchage

Il est habituellement nécessaire de compléter la taille du bleuetier par un passage de faucheuse à fléau. Cette taille est réalisée à la suite du deuxième passage du broyeur forestier, soit avant la deuxième année de végétation. En plus de tailler adéquatement les plants de bleuetiers, cette étape prépare à la première année de récolte en déchiquetant et en répartissant davantage les résidus.

La lutte contre les mauvaises herbes

La lutte contre les mauvaises herbes est effectuée pour faciliter la récolte et optimiser les rendements (Figures 4a et 4b). Cette pratique favorise l'augmentation de la densité du bleuetier en éliminant la compétition pour l'eau, la lumière et les éléments minéraux.

CONCLUSION

L'aménagement d'une bleuetière nécessite des précautions particulières. Les bleuetiers présents en milieu naturel ont mis des années à s'établir. Leur mise en culture se doit d'être réalisée dans le respect du travail accompli par la nature.

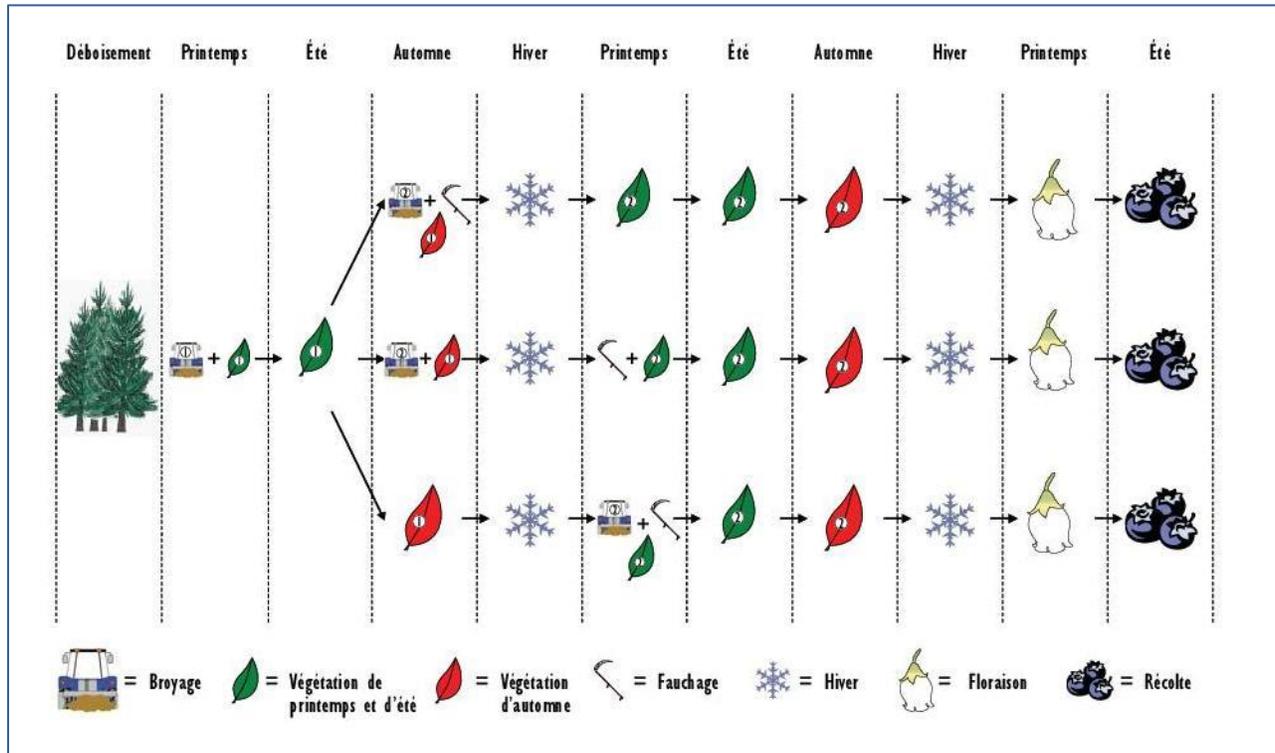


Figure 4a. Broyage, fauchage et lutte contre les mauvaises herbes
 Source : Stéphanie Claveau

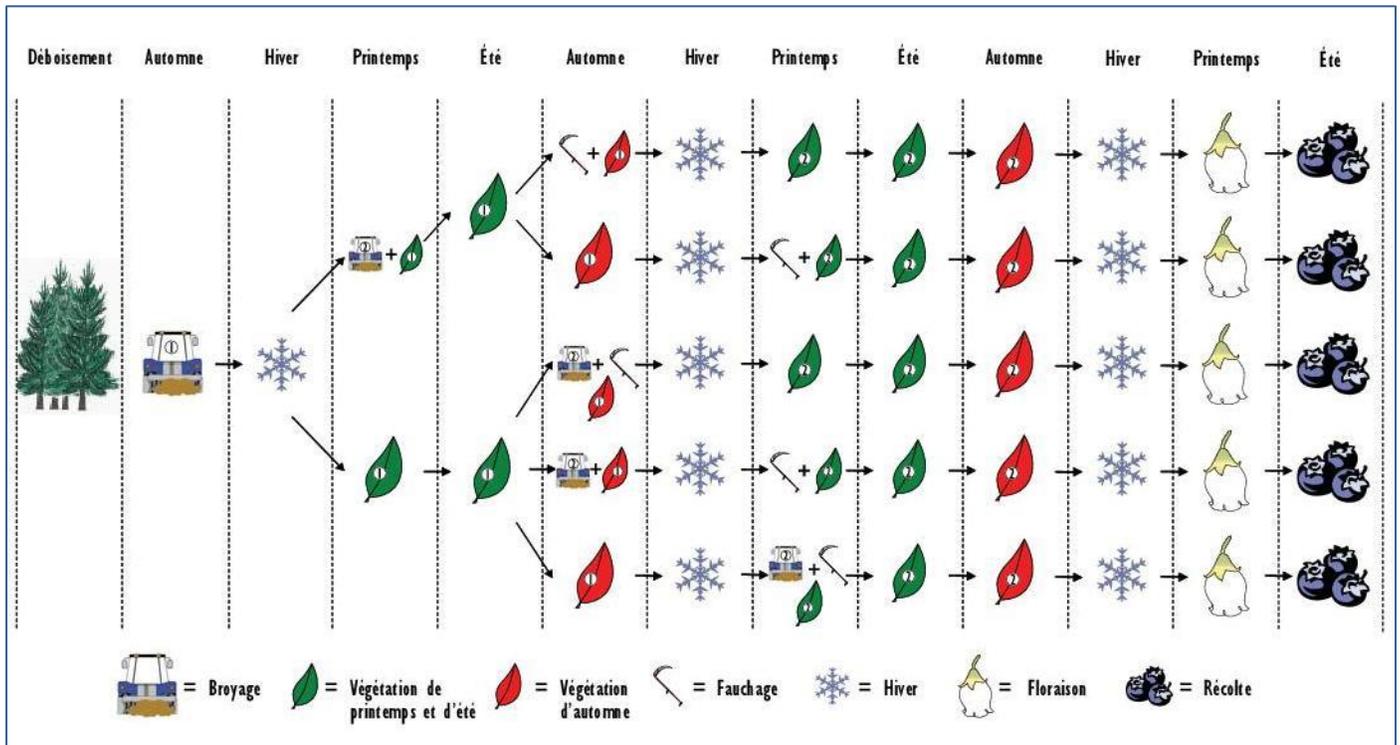


Figure 4b. Broyage, fauchage et lutte contre les mauvaises herbes
 Source : Stéphanie Claveau

FEUILLETS COMPLÉMENTAIRES

3.10 L'aménagement des bandes riveraines de protection dans les bleuetières

RÉFÉRENCES

- Chiasson, G. et J. Agrall. 1995. *Le développement d'une bleuetière*. Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick. Feuillelet d'information A.6.0. [En ligne]. <http://www.qnb.ca/0171/10/0171100005-f.asp> (Page consultée le 15 septembre 2010).
- King, A.S.W. 2000. *Evaluating land for wild blueberry potential*. Lowbush Blueberry Factsheet. Nova Scotia Wild Blueberry Institute. 4 p. [En ligne]. http://nsac.ca/wildblue/facts/land_potential.pdf (Page consultée le 15 septembre 2010).
- King, A.S.W. 2000. *Developing wild blueberry fi eld*. Lowbush Blueberry Factsheet. Nova Scotia Wild Blueberry Institute. 4 p. [En ligne]. http://nsac.ca/wildblue/facts/developing_fi_elds.pdf (Page consultée le 15 septembre 2010).
- MAPAQ. 2000. *Trousse d'information et de démarrage dans la production du bleuet nain semi-cultivé*. Publication 00-0050.
- Moreau, V. et G. Savard. 2009. *Devis d'aménagement d'une bleuetière, terre publique intramunicipale*. 9 p.
- Prouse, C. 1996. *Identifying and assessing blueberry land*. Ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard. Feuillelet d'information. 3 p. [En ligne]. http://www.gov.pe.ca/photos/original/af_fact_idasses.pdf (Page consultée le 15 septembre 2010).
- Savard, J. 2001. *Méthodologie d'évaluation du potentiel des terres pour la production du bleuet*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 7 p.

RÉDACTION 2010

Auteur

Véronique Moreau, agronome, directrice générale, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

Co-auteur

Gérald Savard, technicien, conseiller, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

COLLABORATION

Marie-Ève Moreau, agronome, conseillère, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

RÉVISION

Jean Lafond, M. Sc., chercheur en fertilité des sols, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Normandin

Laurier Tremblay, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Bergeronnes